

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 300

présenté par  
M. François-Michel Lambert

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de l’alinéa 13, substituer au mot :

« Midi-Pyrénées »

les mots :

« Provence-Alpes-Côte-d'Azur ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 13, insérer l’alinéa suivant :

« - Midi-Pyrénées ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 17.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France est la 3<sup>ème</sup> puissance maritime mondiale, elle est le seul pays d’Europe à ouvrir sur les 2 principaux bassins de commerce et d’échanges.

En créant une région unique Méditerranée, fusionnant les régions actuelles Provence-Alpes-Côte d’Azur et Languedoc-Roussillon, la France disposera des moyens pour répondre aux enjeux du bassin méditerranéen, zone d’enjeux majeurs aujourd’hui et plus encore à venir. Cette culture méditerranéenne imprègne cette région Méditerranée, ayant le même type de climat, d’agriculture.

La France, carrefour du continent européen, à l’initiative de l’Union Pour la Méditerranée (UPM) est attendue pour rééquilibrer le développement de l’Europe entre nord et sud.

Une stratégie de gouvernance unique est indispensable pour coordonner les engagements français sur cette façade méditerranéenne française qui est la plus grande continuité urbaine d’Europe, allant de Perpignan à Nice en passant par Montpellier, Avignon, Marseille et Toulon. 470km et 6 millions d’habitants sur une bande littorale de moins de 40km. Cette bande littorale qui souffre d’une

concurrence entre territoires, générant le plus grand étalement urbain de France, l'émiettement et la destruction d'espaces, et qui a une très grande faiblesse en matière d'offres d'infrastructures de transport alors qu'elle subit les transits marchandises et voyageurs les plus importants de France, voire d'Europe.